



JE SOUHAITE SOUTENIR L'HÔPITAL SAINT-LOUIS

M^{me} Mr M^{me} et Mr

Raison sociale : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Bât., esc., lieu dit, n°BP : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Je fais don par chèque à l'ordre du *Trésor Public de l'Hôpital Saint-Louis*, d'un montant de :

40 € 60 € 100 € 180 € 300 € Autre : _____

Je souhaite affecter mon don à un projet mené par l'Hôpital Saint-Louis en faveur de :

- La qualité de vie et le confort des patients hospitalisés
- Les projets culturels et de bien être
- Les programmes de recherche innovants
- L'acquisition d'équipements médicaux de pointe
- Je laisse l'Hôpital Saint-Louis choisir l'affectation de mon don en fonction des projets prioritaires
- Autre : Musée des Moulages

Date : __ / __ / ____

Signature (*obligatoire*) :

CE BULLETIN EST À SIGNER ET À RENVOYER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À :
Direction des relations patients - Hôpital Saint-Louis, 1 Avenue Claude-Vellefaux - 75010 Paris

LES AVANTAGES FISCAUX EN FAVEUR DES PARTICULIERS :

En soutenant l'Hôpital Saint-Louis, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après la réception de votre don.
Ainsi, par exemple :
Votre don de 50 € ne vous coûte réellement que 17€ après déduction fiscale.
Votre don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale.

LES AVANTAGES FISCAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES :

Une entreprise mécène peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du montant de son don, limité à 0,5% de son chiffre d'affaire.
Ainsi, par exemple :
Votre don de 5000 € ne vous coûte réellement que 2000 € après déduction fiscale.
Votre don de 15000 € ne vous coûte réellement que 6000 € après déduction fiscale.

EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT DE L'AP-HP, L'HÔPITAL SAINT-LOUIS EST HABILITÉ À RECEVOIR DES DONS ET DES LEGS (Instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n° 2009-879 modifiée – articles L. 6141-1 et L. 6141-2-1).



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez, en vous adressant par écrit à l'Hôpital Saint-Louis, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification. Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure et sont réservées à l'usage exclusif de l'Hôpital Saint-Louis.

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ